

Le Petit Beaugeatin



**Le Maire, le Conseil Municipal
et le
personnel
communal
de
Beaugeay**



**vous souhaitent de très bonnes fêtes
de fin d'année et vous présentent**



**leurs
meilleurs
voeux pour
l'année 2023
et seraient**



**honorés de votre
présence à la cérémonie
des voeux le vendredi 6
janvier 2023 à 19 heures
à la salle des fêtes**



MAIRIE

Tél : 05 46 83 30 46

Email : mairie.beaugeay@wanadoo

Permanence du Maire :

Le Mardi de 17 h 30 à 18 h 30 ou sur RV

Les adjoints : sur rendez-vous.

Ouverture au public :

Lundi : 13 h 30 à 17 h 30

Mardi : 13 h 30 à 18 h 30

Mercredi : 9 h 00 à 12 h 00

13 h 30 à 17 h 30

Jeudi : 13 h 30 à 17 h 30

Vendredi : 8 h 30 à 12 h 00

www.beaugeay.fr



Commune de Beaugeay



PANNEAUPOCKET
« Ma commune dans la poche »



Les ÉCOLES

BEAUGEAY - Tél : 05.46.83.24.96 (CE2 - CM1 - CM2)

MOEZE - Tél : 05.46.84.95.28 (PS - MS - GS)

St. FROULT - Tél : 05.46.84.96.72 (CP - CE1 - CE2)

Centre de Loisirs et Garderie - SEJI - Tél : 05.46.83.76.93

Restaurant Scolaire (Mairie de St. FROULT) - Tél : 05.46.84.92.44

DIVERS

Electricité : ENEDIS - Tél : 08 10 33 30 17 (Dépannage)

Téléphone : ORANGE - Tél : 39 01 (Dépannage)

Eau potable : RESE - Tél : 05 46 93 19 19 (dépannage)

Assainissement : SAUR - Tél : 05 81 91 35 02 (Dépannage)

Ordures Ménagères : CARO - (Communauté d'Agglomération Rochefort Océan)

Parc des Fourriers - 17300 ROCHEFORT - Tél : N° vert 0 800 085 247

Déchetterie d'Echillais : Horaires d'ouverture

Été - 1^{er} avril / 30 septembre : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h.

Hiver - 1^{er} octobre / 31 mars : du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h 30.

Assistante Sociale - D.T.A.S

28 rue Chanzy 17300 ROCHEFORT

Tél : 05 46 87 27 57

PAROISSE de SAINT-AGNANT

35 avenue Charles de Gaulle 17620 ST AGNANT

Tél : 06 46 83 38 41

mail : paroisse.stagnant@gmail.com

Numéros d'URGENCE

SAMU : 15

-

POMPIERS : 18

-

GENDARMERIE : 17

SOMMAIRE

2	NUMÉROS ET ADRESSES UTILES
3	LE MOT DU MAIRE
4	SÉANCES DU CONSEIL
14	REVUE DE PRESSE
15	INFORMATIONS UTILES
19	LA PAROLE AUX ENFANTS
25	VOS ASSOCIATIONS
26	ACTIVITES DIVERSES
27	ETAT CIVIL
28	AGENDA

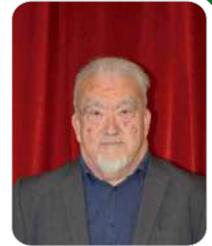
LE PETIT BEAUGEATIN

Rédacteur en chef
Joël ROSSIGNOL

Équipe de rédaction
ANAÏS COCHON
JULIE MARCON
Wilfried GRIMAULT

Bonjour à toutes et à tous

Encore une année qui se termine, après la canicule de cet été et la période de froid que nous avons vécu, j'espère que le passage à l'année 2023 va se passer dans de bonnes conditions pour tout le monde.



Cette année 2022 a vu la fin de l'aménagement des rues de la Croix et de Beauregard ainsi que la mise en service de l'annexe de la Mairie. Pas d'autres travaux importants n'ont été entrepris.

Après plusieurs années de travaux importants, le tout à l'égout, les effacements de réseaux, l'aménagement des rues de l'Eglise et de la Touche, l'achat de la maison contigue à la salle des fêtes et à l'école, 2022 a été une année de transition et bien que le budget ne soit pas encore fait, 2023 risque d'être identique.

Les projets existants, d'abord l'aménagement de la maison en accueil périscolaire afin de pouvoir accueillir tous les enfants demeurant à Beaugeay et d'éviter aux parents d'aller à Moëze matin et soir.

D'autre part, l'effacement des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public du reste de la rue des Ridollières, de la rue du Grand Jard et d'une partie de la rue du Petit Village est programmé pour fin 2023, début 2024.

Je ne parle pas des petits travaux, tels les bâches incendie devenues obligatoires, une première est déjà en place rue de l'église, il en resterait sept à installer pour équiper chaque village.

Sur le prochain Beaugeatin, je vous parlerais plus en détail des petits investissements à réaliser en 2023.

Pour l'instant, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année et mes meilleurs voeux pour 2023.

Je vous invite à la cérémonie des voeux qui aura lieu, salle des fêtes de Beaugeay, le vendredi 6 janvier à 19 heures ou nous pourrons échanger de vive voix.

J. Rossignol



SEANCES DU CONSEIL

Séance du mercredi 14 septembre

1 - CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

La commune possède actuellement 2 contrats d'assurances :

- Une multirisque chez SMACL qui couvre les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et des véhicules à moteur (Tondeuse Gutbrod, Tracteur International)

- Une assurance véhicules chez GROUPAMA (Tracto, Camion IVECO, Tracteur ZETOR et la tondeuse JOHN DEER)

Les cotisations proposées pour début 2023 :

- SMACL qui couvre : les Dommages aux biens, La

Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et l'ensemble des véhicules à moteur.

Soit une couverture annuelle de 4 149,75 €

- GROUPAMA qui couvre : les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et l'ensemble des véhicules à moteur.

Soit une couverture annuelle de 4 185,00 €

Le Conseil Municipal souhaite reporter le sujet à une prochaine séance pour permettre de refaire un point sur les nouveaux contrats proposés qui sont légèrement différents.

(*Votants : 15 - Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0*)

2 - QUESTIONS DIVERSES

Busage fossé « Rue du Cloine » :

Monsieur GRIMAULT Wilfried informe le Conseil Municipal qu'une rencontre avec la CARO a été organisée concernant le busage de fossé, devant les n° 2 et 9 rue du Cloine, liée à une problématique de berge sur des propriétés privées.

Après cette rencontre une réponse de la CARO nous est parvenue début septembre :

- Il est nécessaire de créer un autre réseau busé vers le Marais dans la continuité du fossé principal existant qui serait pris en charge par la CARO ;

- Le Busage devant les habitations du 2 et 9 rue du Cloine serait à la charge de la commune y compris la connexion des rejets d'assainissement non-collectifs ;

- Les ouvrages à créer devront respecter le cahier des charges du service GEPU de la CARO

Monsieur GRIMAULT Wilfried propose à l'assemblée de revoir les responsables de la CARO suite à cette réponse qui pour lui n'est pas convenable étant donné que la CARO a repris la compétence du réseau pluvial, il ne comprend pas pourquoi la commune doit prendre en charge financièrement les travaux et qu'un simple busage serait suffisant.

Colis des Aînés :

Monsieur Christophe THEBAULT informe l'assemblée que

lors de la commission "Action Sociale" du lundi 6 septembre 2022, il a été décidé, à l'unanimité d'offrir un colis à l'ensemble des aînés.

La distribution se fera le samedi 5 novembre 2022 à partir de 10 H 00.

Le Conseil Municipal approuve la décision de la commission Action Sociale

Extinction totale ou partielle de l'éclairage public :

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, une réduction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune.

Il rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Plusieurs milliers de communes en France coupent leur éclairage public en cœur de nuit. L'extinction nocturne est majoritairement pratiquée entre 23h/minuit et 5h/6h du matin.

L'extinction peut être totale ou partielle, sur tout ou partie du territoire communal, toute l'année ou non.

Tout changement dans les horaires de fonctionnement de l'éclairage public doit faire l'objet d'une délibération du conseil municipal et d'un arrêté du maire.

Le Conseil Municipal propose que l'éclairage public soit interrompu la nuit de 23 heures à 6 heures et charge

SEANCES DU CONSEIL



Monsieur le Maire de prendre une délibération lors d'une prochaine séance.

Projet d'aménagement des lagunes "Rue de la Croix" :

Monsieur GRIMAUT Wilfried informe l'assemblée que la commission "Urbanisme" s'était réunie sur un projet d'aménagement des lagunes "Rue de la Croix" portant sur la création d'une aire nouvelle de loisirs.

Les membres de la commission ont été accompagnés de Monsieur MICHAUD Guillaume (CARO), Madame VINCENT Magalie (CAUE), Madame BAUDIER Maureen (Natura 2000) et Monsieur TRANSY Julien (Inspecteur des sites de la DREAL).

Ce projet nécessite de réaliser une étude qui coûterait à la commune environ 15 000 € sans être certain que ce projet aboutisse.

Le Conseil Municipal décide de mettre en attente ce projet.

Projet d'un regroupement périscolaire sur la commune :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune souhaite étudier le projet d'un regroupement "périscolaire" sur notre commune.

Le Jeudi 7 juillet 2022, Monsieur le Maire et ses adjoints se sont réunis autour d'une table avec Monsieur EVENO Johann "coordonnateur Enfance-Jeunesse" du SEJI ainsi que son équipe pour parler de notre PROJET.

Un sondage a été distribué auprès des parents dont les enfants fréquentent le RPI de Beaugeay-Moëze-Saint-Froult et il a été favorable.

Monsieur le Maire et ses Adjoints demandent au Conseil Municipal de bien vouloir poursuivre ce projet.

Le Conseil Municipal donne son accord.

Lotissement "Clos de la Touche" :

Monsieur le Maire souhaite rencontrer les membres de cette association, Monsieur LHAIR (Secrétaire de l'association du

"Clos de la Touche" doit prendre contact avec Monsieur le Maire afin de faire un point sur la situation actuelle.

Demander aux propriétaires riverains de tailler et d'entretenir leurs haies et plantations :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'en cette saison estivale, arbres et arbustes ont bien poussé et les haies des propriétés privées qui bordent les routes peuvent se révéler dangereuses pour la sécurité en entravant la circulation des piétons et véhicules et en réduisant la visibilité.

Afin d'éviter ces difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Un courrier sera adressé prochainement aux personnes concernées.

Taillée de la Salle :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a recensé les taillées ayant besoin de renforcement des berges. Toutes n'ont pas la même urgence, la première serait "La Salle" sur environ 200 ml.

Une réunion va prochainement être organisée en Mairie.

Terrain de Madame Marie Isabelle :

Ce terrain situé rue des Ridollières, près du chemin de la Chapelle a été classé dans le PLU en zone 1AU.

Etant donné que tous les terrains classés en zone 1AU sont vendus, la commune a déjà demandé à Madame MARIE Isabelle de nous faire part de sa décision sur le devenir de son terrain.

Suite à sa réponse la commune souhaite rencontrer Madame MARIE Isabelle pour revoir les conditions d'aménagement de sa parcelle.

Démission de Monsieur MOUNIER Damien :

Monsieur MOUNIER Damien informe l'assemblée de sa démission du conseil municipal à compter du 14 septembre 2022 pour des raisons personnelles et remet sa lettre de démission à Monsieur le Maire.



SEANCES DU CONSEIL

Séance du mardi 25 octobre

1 - FONDS DE CONCOURS 2022 :

Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au fonctionnement des fonds de concours entre les communautés d'agglomération et ses communes membres,

Vu les conditions d'attribution des fonds de concours adoptées par le Conseil de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan par délibération n° 2022-068 du Conseil Communautaire du 19 mai 2022,

Considérant que l'article L.5216-5VI du Code Général des Collectivités Territoriales permet, afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, le versement de fonds de concours entre une Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Considérant que les conditions d'attribution des fonds de concours 2022 de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan prévoit un plafonnement pour l'attribution d'un fonds de concours pour la Commune de Beaugeay à hauteur de 4 671 €,

Considérant que le versement des fonds de concours est soumis aux accords concordants du Conseil Communautaire et du Conseil Municipal concerné, exprimés à la majorité simple,

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée que la commune de Beaugeay a réalisé des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite concernant les trottoirs de la rue des Ridollières et rue de la Croix.

Considérant le plan de financement de ces travaux correspondent à l'assiette des dépenses qui peuvent être prises en compte pour le fonds de concours :

Travaux de mise en accessibilité :	132 657,33 €
Total des dépenses :	132 657,33 €
Part pluviale CARO /	23 015,69 €
Total des recettes :	23 015,69 €
Reste à la charge de la Commune :	109 641,64 €
Plafond à 50 % :	54 820,82 €
Plafond maximum :	4 671,00 €

Monsieur le Maire propose ainsi au Conseil Municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, correspondant au plafond maximum de 4 671€, pour les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité concernant les trottoirs de la rue des Ridollières et rue de la Croix.

Ces explications entendues, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De solliciter l'attribution d'un fonds de concours égal à 4 671 €, dans la limite des plafonds maximums des fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan accordés pour 2022, selon le plan de financement énoncé ci-dessus les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité concernant les trottoirs de la rue des Ridollières et rue de la Croix ;

- De s'engager à fournir l'état récapitulatif des dépenses visé par Madame la Trésorière et les courriers et convention ou arrêtés d'attribution de subventions pour le versement ;

- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

2 - APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément à l'article L. 2224-5, D. 2224-1 à D. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007, Monsieur le Maire doit présenter

un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement, destiné notamment à l'information des usagers.



Il a été demandé à l'assemblée de consulter les rapports sur le site internet www.eau17.fr à la rubrique documentation.

Ces rapports contiennent une présentation technique du service, un rappel de la tarification, l'analyse en vue des indicateurs de performance, et des indications sur le

financement de l'investissement.

Après avoir pris connaissance de ces rapports et après avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'adopter les rapports annuels 2021 sur le prix et la qualité du service d'eau potable et de l'assainissement

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

3 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Les décisions modificatives permettent de modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements qui interviennent en cours d'année.

Il s'agit de revoir, principalement, la répartition des financements d'opérations déjà budgétées.

Aussi afin de les prendre en compte, il convient de prendre une décision modificative qui consiste en un ajustement de nos inscriptions budgétaires par mouvements de crédits, ainsi qu'il suit en SECTION D'INVESTISSEMENT :

Au terme des opérations, les comptes en dépenses et en recettes présenteront un solde équivalent.

Les propositions détaillées ci-dessus constituent, la décision modificative n°1 apportée au budget Primitif, cette adoption s'effectue par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte la présente décision modificative.

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Agmentation de crédits	Diminution de crédits	Agmentation de crédits
165 - Dépôts et cautionnement		700,00 €		700,00 €
1323 - Subventions d'inv.reçues				8 016,33 €
204132 - Bâtiments et Installations		134 157,33 €		
2152 - Installations de voirie	132 657,33 €			
21534 - Réseaux d'électrification	3 442,44 €			
21568 - Aut mat et outillages incendie		9 958,77 €		
2181 - Inst.générale agencement				
TOTAL	136 099,77 €	144 816,10 €	0,00 €	8 716,33 €
041 -204132 - Bâtiments et Installations		81 642,43 €		
041 -2031 - Frais d'études				14 591,01 €
041 - 2152 - Installations de voirie				67 051,42 €
TOTAL		81 642,43 €		81 642,43 €
TOTAL GENERAL	136 099,77 €	226 458,53 €	0,00 €	90 358,76 €

4 - EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergies.

Une réflexion a ainsi été engagée par le conseil municipal sur la pertinence et les possibilités de procéder à une extinction nocturne partielle de l'éclairage public. Outre la réduction de la facture de consommation d'électricité, cette action contribuerait également à la préservation de l'environnement

par la limitation des émissions de gaz à effet de serre et la lutte contre les nuisances lumineuses.

Les modalités de fonctionnement de l'éclairage public relèvent du pouvoir de police du maire, qui dispose de la faculté de prendre à ce titre des mesures de limitation du fonctionnement, compatibles avec la sécurité des usagers de la voirie, le bon écoulement du trafic et la protection des biens et des personnes.



SEANCES DU CONSEIL

D'après les retours d'expériences similaires menées dans un certain nombre de communes, il apparaît que l'extinction nocturne de l'éclairage public n'a pas d'incidence notable : à certaines heures et certains endroits, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.
Cette démarche doit par ailleurs être accompagnée d'une information de la population.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE que l'éclairage public sera interrompu la nuit de 23 heures à 6 heures.
 - CHARGE Monsieur le Maire de prendre les arrêtés nécessaires et les mesures d'information de la population.
- (*Voteants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0*)

5 – AFFILIATION DU SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT DES DIGUES DE LA GIRONDE AU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA CHARENTE-MARITIME

Le Syndicat mixte pour l'aménagement des digues de la Gironde a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

d'affiliation au 1er janvier 2023.

Il convient donc que le conseil municipal donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Conformément au code général de la fonction publique et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG17 est nécessaire préalablement à l'acceptation à cette demande

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable.

(*Voteants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0*)

6 – RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE ANNEXE DE LA MAIRIE

Le règlement intérieur de location de la salle annexe de la Mairie (joint en annexe) est présenté aux membres de l'assemblée.

Celui-ci définit :

- Modalités de réservation,
- Conditions générales,
- Matériels mis à disposition,
- Litiges

- Assurance Responsabilité,
- Interdictions
- Déchets

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le règlement intérieur de la salle annexe de la Mairie.

(*Voteants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0*)

7 – PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT ENTRE LA COMMUNE ET L'EPCI

Vu les dispositions de l'article 109 de la loi de finance pour 2022, portant obligation pour les communes de reverser tout ou en partie de la taxe d'aménagement à l'EPCI, compte tenu de la charge des équipements publics relevant de leurs compétences.

Considérant que les communes qui perçoivent la taxe d'aménagement sont dans l'obligation de verser tout ou en partie la taxe qu'elles perçoivent à compter du 1er janvier 2022 selon une clé de répartition déterminée par accord du conseil communautaire et de chaque conseil municipal.

Considérant que la loi ne définit pas de méthode de calcul précise en ce qui concerne la répartition de la taxe d'aménagement entre les communes et leur EPCI.

Considérant la difficulté à déterminer une règle de répartition pour la CARO comme pour les communes.

Considérant qu'il est nécessaire de mener une réflexion pour déterminer une règle de répartition équitable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer un taux de reversement de 0% de la part communale de la taxe d'aménagement à l'EPCI, pour les années 2022 et 2023.
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, au Directeur des finances publiques, ainsi qu'à la CARO.

(*Voteants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0*)



8 – CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GÉNÉRALE PROPOSÉE PAR LE SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Dans le souci d'une meilleure gestion du budget de la collectivité, notamment en termes de dépenses de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie propose une mission d'Assistance Technique Générale.

Cette mission permettrait :

- 1) Une assistance technique et administrative auprès de nos services,
- 2) La production d'un diagnostic de voirie recensant les aspects géométriques de la voirie communale, son état structurel, la présence d'ouvrage d'art ainsi qu'une estimation par ratios du coût du maintien de la voirie en bon état de service.

Monsieur le Maire indique que la mission d'assistance technique et administrative permettrait d'obtenir du conseil auprès du Syndicat Départemental de la Voirie dans les domaines suivants :

- Conseils sur les techniques de réparation,
- Conseils techniques sur les différentes prestations proposées (signalisation verticale, horizontale, mise en place de radars pédagogiques ...),
- Conseil sur la gestion du réseau,
- Conseil juridique sur la gestion du domaine public,
- Conseil sur les classements, déclassements, cessions...,
- Conseil concernant les conditions juridiques et système de redevance pour occupation du domaine public, servitudes de passage, gestion des chemins ruraux (droits et obligations, récupération de voies),
- Conseil en cas de dégradation (si dommage anormal par un usager) et entretien des voies,
- Conseil concernant la définition des limites d'agglomération,
- Conseil sur l'utilisation des pouvoirs de police du Maire dans le cadre de la circulation, du stationnement...,
- Conseil sur la gestion et le transfert des biens de sections de commune,
- Conseil sur les droits et obligations des riverains (gestion des eaux de ruissellement notamment, élagage...),
- Conseil concernant l'élaboration du règlement de voirie,
- Assistance administrative (aspect subventions, marchés publics...).

Cette mission ferait l'objet d'une facturation forfaitaire annuelle de 150 €/an (tarification annexe 1 de la convention).

Monsieur le Maire indique que la production du diagnostic de voirie serait, quant à lui, produit à minima une fois dans le courant de la période quadriennale débutant à compter du 01 Janvier 2023.

Cette mission comprendrait :

- La visite exhaustive du réseau (hors relevés à grand rendement) comprenant les relevés géométriques et visuels de la voirie (dimensions, caractéristiques principales, chaussée, couche de roulement...),
- La détermination de son état par sections avec relevé des pathologies courantes,
- L'intégration des évolutions communales pressenties en termes de volume et d'importance de trafic,
- La présence de points singuliers tels qu'ouvrages d'art et réseaux apparents,
- La proposition d'une technique appropriée de confortement, de réparation ou de construction,
- L'établissement d'une évaluation des travaux adaptés, assortie d'un planning de réalisation envisagé selon les priorités retenues par la Collectivité.

La production du diagnostic de voirie ferait l'objet d'une facturation ponctuelle, appelée après la remise des documents afférents à la collectivité, de 1 200 € selon le linéaire de voirie estimé à ce jour (voir tarification annexe 2 « zone orangée » de la convention).

Que pour réaliser le diagnostic de voirie, le Syndicat Départemental de la Voirie doit disposer du tableau de classement des voies communales mis à jour des linéaires, surfaces et affectations.

Que dans le cas où la Collectivité ne pourrait produire ce document ou si celui-ci nécessitait une actualisation importante, le Syndicat Départemental de la Voirie pourrait procéder à sa réalisation.

La production du tableau de classement de la voirie communale ferait l'objet d'une facturation ponctuelle de 800 € selon le linéaire de voirie estimé à ce jour (voir tarification annexe 2 "zone verte" de la convention).

Que ces rémunérations seraient fonction de la population "N-1" de la collectivité, selon le recensement disponible sur le site de l'INSEE.



SEANCES DU CONSEIL

Qu'enfin, le Syndicat Départemental de la Voirie propose, si la collectivité le souhaitait, la production d'actes de gestion, tels que :

- Arrêtés de circulation,
- Autorisations et permissions de voirie,
- Arrêtés d'alignement.

La production des actes de gestion ferait l'objet de la tarification suivante :

- 25 € par acte de gestion hors arrêtés d'alignement,
- 50 € par arrêté d'alignement,

Monsieur le Maire indique qu'à ce titre, une convention d'assistance technique générale est proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie pour la période du 01 Janvier 2023 au 31 Décembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte l'assistance technique générale proposée par le Syndicat Départemental de la Voirie,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

9 - QUESTIONS DIVERSES

Préparation cérémonie du 11 novembre 2022 :

Monsieur le Maire rappelle aux élus les horaires pour la cérémonie du 11 novembre. Rassemblement à 10h45 sur la place de l'Aubertière, défilé jusqu'à la place du souvenir avec dépôt de la gerbe vers 11h30. A l'issue de la cérémonie un verre d'honneur est servi à la salle des fêtes.

Busage fossé « Rue du Cloine » :

Monsieur GRIMAULT Wilfried informe le Conseil Municipal qu'une deuxième rencontre a eu lieu avec la CARO le vendredi 14 octobre 2022 concernant le busage de fossé, devant les n° 2 et 9 rue du Cloine liée à une problématique de berge sur des propriétés privées.

Après cette rencontre la réponse de la CARO est la suivante :

- La création d'un autre réseau busé vers le Marais dans la continuité du fossé principal existant sera pris en charge par la CARO ;

- Le Busage devant les habitations du 2 et 9 rue du Cloine serait à la charge de la commune y compris la connexion des rejets d'assainissement non-collectifs ;

Monsieur GRIMAULT Wilfried propose à l'assemblée que la commune prenne en charge le 2ème point.

Le conseil municipal donne un avis favorable concernant le 2ème point.

Taillée de la Salle :

Monsieur GRIMAULT Wilfried informe le Conseil Municipal qu'une rencontre a eu lieu avec la CARO et le Syndicat Mixte Charente Aval le vendredi 14 octobre 2022 concernant le piquetage le long de la Taillée de la Salle.

Suite à une visite sur place, l'importance des travaux est estimée à une année voir deux années de travaux.

Une étude va nous parvenir prochainement avec le chiffrage des travaux et éventuellement les subventions qui pourraient nous être accordées.

Standard téléphonique :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de basculer la téléphonie du réseau traditionnel amené à disparaître vers l'IP en s'appuyant sur la fibre.

- Les frais de mise en service de 350 € seront répercutés dans les abonnements à hauteur de 10 € HT/mois

- La main d'œuvre et l'installation sur le site sera offerte.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement, on fera toujours une économie de 10 € H.T./mois.

Le Conseil Municipal donne un accord favorable à cette proposition.

Commission du personnel :

La commission du personnel se réunira le mardi 15 novembre 2022 à 18 heures concernant le règlement intérieur applicable au personnel communal.

Séance du mardi 6 décembre

1 - MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET DES DIFFÉRENTES INSTANCES SUITE À LA DÉMISSION DE MONSIEUR MOUNIER DAMIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-21, L.2121-29 et L.2121-33 ;

SEANCES DU CONSEIL



Vu la délibération du Conseil Municipal DE11 du 23 mai 2020 portant la formation des commissions municipales et la désignation de leurs membres ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE12 du 23 mai 2020 portant sur la désignation des délégués auprès des différentes structures intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal DE14 du 23 mai 2020 portant sur la désignation d'une commission d'appel d'offres ;

Vu la lettre de démission de Monsieur MOUNIER Damien, Conseil Municipal, reçue en mairie, le 14 septembre 2022 ;

Vu l'examen du rapport :

Vu le rapport pour lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

La démission de Monsieur MOUNIER Damien de son mandat de Conseiller Municipal, en date du 14 septembre 2022, rend nécessaire son remplacement au sein des commissions dans lesquelles il siègeait, jusqu'alors composées comme suit :

Commission "Finances, Communication"

FINANCES : Président : ROSSIGNOL Joël

Membres : GRIMAULT Wilfried, COCHON Anaïs, LAFFONT Viviane, MOUNIER Damien

COMMUNICATION : Président : ROSSIGNOL Joël

Membres : MOUNIER Damien, COCHON Anaïs, MARCON Julie

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et oui l'appel à candidature, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

- Monsieur LEAU Benjamin en remplacement de Monsieur MOUNIER Damien au sein de la commission "Finances"

- Monsieur GRIMAULT Wilfried en remplacement de Monsieur MOUNIER Damien au sein de la commission "

Communication"

Structures Intercommunales :

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion et la construction de la Gendarmerie de Saint-Agnant :

Délégué titulaire : MOUNIER Damien

Délégué titulaire : LAFFONT Viviane

Délégué suppléant : THEBAULT Christophe

Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime :

Délégué titulaire : MOUNIER Damien

Délégué suppléant : LEAU Benjamin

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et oui l'appel à candidature, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE :

- Monsieur FRANCESCHI David en remplacement de Monsieur MOUNIER Damien au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la gestion et la construction de la Gendarmerie de Saint-Agnant.

- Monsieur GRIMAULT Wilfried en remplacement de Monsieur MOUNIER Damien au sein du Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente-Maritime.

Délégués commission d'Appel d'offres :

Membres titulaires : GRIMAULT Wilfried, COCHON Anaïs et LAFFONT Viviane

Membres suppléants : LEAU Benjamin, MOUNIER Damien et RENAUD Francis

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et oui l'appel à candidature, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DESIGNE : Madame ISAAC Annick en remplacement de Monsieur MOUNIER Damien au sein de la commission d'appel d'offre.

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

2 – CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES - ADMISSION EN NON-VALEUR

Maire présente l'état des créances irrécouvrable,

Pour mémoire, il est rappelé qu'en vertu des dispositions réglementaires le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Il doit procéder aux diligences nécessaires à cette fin.

Lorsque les procédures engagées n'ont pu aboutir au paiement de ces créances, celles-ci sont déclarées irrécouvrables et font l'objet d'une écriture en perte, comptabilisée à l'article « 6541 Créances admises en non-valeur » à l'appui de la décision du Conseil Municipal.

L'état de ses valeurs au 29 novembre 2022 se constitue ainsi :



SEANCES DU CONSEIL

165.00 € selon la liste fournie par la Trésorerie de Rochefort.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal 2022.

L'admission en non-valeur des créances irrécouvrables doit être décidée par notre assemblée délibérante.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'admettre en non-valeur les créances irrécouvrables figurant dans le tableau
- Charge Monsieur le Maire d'émettre le mandat au 6541 pour la somme de 165,00 €

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

3 - SIGNATURE DE LA CONVENTION PRÉALABLE POUR L'INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE DES TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNS DU LOTISSEMENT « LA ROSERAIE »

Le maire informe le conseil municipal que Monsieur PLAIRE Yohann, représentant de LOTISSEURS DE L'OUEST a déposé une demande de permis d'aménager portant sur la parcelle cadastrée section C N°616, lotissement « La Roseraie ».

Il est possible de conclure une convention avec une personne morale de droit public prévoyant le transfert direct dans le domaine de cette personne morale de la totalité des terrains et des équipements communs une fois les travaux achevés.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de

la convention :

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Approuve la convention préalable pour l'incorporation dans le domaine public de la commune les terrains et équipements communs du lotissement « La Roseraie », dont un exemplaire est joint à la présente délibération,
- Autorise Monsieur le Maire, à signer ladite convention ainsi que toute pièce afférente à ce dossier.

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

4 - CONTRATS D'ASSURANCE DE LA COMMUNE

La commune possède actuellement 2 contrats d'assurances :

- Une multirisque chez SMACL qui couvre les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et des véhicules à moteur (Tondeuse Gutbrod, Tracteur International)

- Une assurance véhicules chez GROUPAMA (Tracto, Camion IVECO, Tracteur ZETOR et la tondeuse JOHN DEER)

Les cotisations proposées pour début 2023 :

- SMACL qui couvre : les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et des véhicules à moteur (Tondeuse Gutbrod, Tracteur International, Tracto, Camion IVECO, Tracteur

ZETOR et la tondeuse JOHN DEER)

Soit une couverture annuelle de 4 149,75 €

- GROUPAMA qui couvre : les Dommages aux biens, La Responsabilité Civile, l'Auto Collaborateur, la Protection Fonctionnelle et des véhicules à moteur (Tondeuse Gutbrod, Tracteur International, Tracto, Camion IVECO, Tracteur ZETOR et la tondeuse JOHN DEER)

Soit une couverture annuelle de 4 185,00 €

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

- Décide de retenir l'offre de la SMACL
- Autorise Monsieur le Maire, à signer le contrat.

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)

5 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les crédits prévus au budget concernant le chapitre 12 ne sont pas suffisants, il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante :

Section fonctionnement dépenses

- Article 022 (Dépenses imprévues) : - 2 700 €

- Article 6413 (Personnel non titulaire) : + 1 510 €

- Article 64168 (autres emplois d'insertion) : + 1 190 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la décision modificative ci-dessus.

(Votants : 14 - Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 0)



6 – QUESTIONS DIVERSES

SIVU de Gendarmerie :

Madame LAFFONT Viviane nous informe du compte-rendu du SIVU de gendarmerie du 16 novembre 2022 :

- Une demande de financement au profit du SIVU de gendarmerie a été faite auprès de la Caisse d'Épargne afin de permettre au SIVU de lever par anticipation l'option du crédit-bail immobilier.

Vu les frais de remboursements anticipés trop élevés, le SIVU n'a aucun intérêt à sortir du contrat de crédit-bail immobilier. Le SIVU va se rapprocher de la Banque des territoires et FIN INFRA pour obtenir des renseignements pour être conseiller et avoir une autre vision du problème.

- Un nouvel indice est appliqué sur les loyers de la gendarmerie.

Trottinette :

Madame MARCON Julie nous informe du compte-rendu des Trottinettes du 15 novembre 2022 :

- Très belle édition cette année (bon état d'esprit, ambiance, organisation...)

- Les dates prévues pour 2023 sont du dimanche 18 au samedi 24 juin

- C'est la 20ème édition et à cette occasion certains points du règlement seront revus

- Le calendrier des villes-étapes sera établi lors de la réunion du 13 décembre 2022 en fonction de la volonté de chacune des communes.

Plan Communal de Sauvegarde :

Monsieur GRIMAULT Wilfried informe le conseil municipal que lors d'une commission "prévention" de la CARO il a été évoqué que la commune n'avait pas établi son plan communal de sauvegarde.

Ce document de planification opérationnelle permet de guider les équipes communales en gestion de crise.

Les membres du Conseil Municipal vont se réunir pour établir le plan communal de sauvegarde.

Fibre :

Monsieur THEBAULT Christophe informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu à la CARO pour le suivi de la fibre, le Directeur de "Charente-Maritime très haut débit" informe que la commune sera raccordée d'ici la fin de cette année 2022.

SEJI :

Madame VINOT Valérie et Monsieur PLISSONNEAU Frédéric informe le conseil municipal qu'ils ont participé à la commission des finances du SEJI le 16 novembre 2022.

Il a été demandé aux communes participantes de verser les contributions au SEJI tous les mois (au 12ème) au lieu de 4 fois par an à terme échu.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

Noël des enfants :

L'organisation du Noël des enfants se fait le samedi 10 décembre 2022 avec la participation du Comité des fêtes.

Une collation sera offerte par la municipalité à la salle annexe.

Réparation des vestiaires de foot :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les vestiaires du stade de foot ont de nombreuses fissures suite à la sécheresse de 2018.

Ce sinistre a été déclaré à la SMACL et une proposition d'indemnité nous a été proposée, en sachant qu'il restera une franchise de 10 % à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte l'offre d'indemnité de la SMACL.

Arrêt de car La Croix :

Madame MARCON Julie demande à Monsieur le Maire de bien vouloir faire réparer l'arrêt de car "La Croix"

Monsieur le Maire voit auprès des services techniques pour qu'ils interviennent.

Déchets verts sur la route de la Tour :

Monsieur RENAUD Francis informe le conseil municipal qu'il a constaté des déchets verts dans le fossé sur la route de la Tour.

Monsieur le Maire fera un nouveau rappel dans le petit « Beaugeatin »

Climatisation salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que depuis quelques jours, la salle des fêtes n'est plus chauffée suite à une panne de climatisation irréparable. Une solution provisoire a été mise en place avec des chauffages électriques d'appoints. Il précise que des demandes de devis sont en cours.



Samedi 12 novembre 2022 SUD OUEST

SUD OUEST

BEAUGEAY

La rectrice d'académie de Poitiers en visite à l'école Jean-Bouchet contre le harcèlement

La rectrice d'académie Bénédicte Robert s'est déplacée ce jeudi 10 novembre à l'école Jean-Bouchet à l'occasion de la Journée nationale de lutte contre le harcèlement à l'école.

Accompagnée de Joël Rossignol, le maire, d'Hélène Salmon, inspectrice du Chapus, de Mahdi Tamène, inspecteur et directeur académique des services de l'Éducation nationale en Charente-Maritime (IA-Dasen), et de Jacqueline Philippe, présidente du Sivos (Syndicat intercommunal à vocation scolaire), la rectrice d'académie a pu se rendre compte du travail en ateliers déjà effectué par les 39 élèves de CM1 et CM2 sous la directive de l'équipe enseignante pour le concours lié au programme de lutte contre le harcèlement à l'école (PHARE), en vigueur depuis cette rentrée dans toutes les écoles de France.

Sensibiliser

Cette lutte débute le premier jeudi après les vacances de la Toussaint et a pour but de sensibiliser et de lancer le concours qui consiste à produire pour la fin du mois de janvier deux formats d'affiches ou une vidéo de deux minutes ayant pour thème le harcèlement à l'école. Les élèves travaillent au travers d'ateliers sur le slogan et le visuel de l'affiche mais aussi en séances vi-



La directrice, Sophie Senegas, a animé un débat sur le harcèlement en présence de la rectrice d'académie et de l'IA-Dasen. F.D.

déos/débats sur le sujet, permettant de prendre conscience de ce qu'est le harcèlement, de ses conséquences et du rôle à jouer de chacun.

« Je tiens à saluer l'engagement remarquable des élèves et des enseignants de cette école qui, deux ans de suite, ont remporté un prix académique sur ce même thème. Ce travail au premier degré du harcèlement permet de savoir comment réagir face à ce fléau (en parler, soutenir et témoigner) telle une première vaccination, afin de ne pas encourager les harceleurs.

Cette journée est l'occasion de rappeler combien la prévention et la lutte contre le harcèlement sont fondamentales pour permettre aux élèves d'avoir une scolarité épanouie dans le cadre de la priorité donnée au bien-être », conclut Bénédicte Robert.

En situation de harcèlement scolaire, il est important d'en parler avec un adulte de l'établissement ou d'appeler soit le 3020 pour une situation de harcèlement, soit le 3018 pour une situation de harcèlement numérique.

Frédéric Delcourt



BEAUGEAY

6 décembre 2022

Un nichoir pour une chouette rare



MURIEL DAUDON

Vendredi 18 novembre, les élèves de CM1 ont accompagné les agents techniques de la commune pour accrocher un nichoir à chouette chevêche dans le grand frêne choisi pour le porter. Le marais de Brouage, situé à proximité, est un milieu propice à la nidification de ce petit rapace nocturne devenu rare.

SUD
OUEST

7 décembre 2022

BEAUGEAY

Marcher en toute sécurité



MURIEL DAUDON

Vendredi 2 décembre, la gendarmerie de Saint-Agnant a mené une action de prévention auprès des élèves de CM1 de l'école Jean-Bouchet. Ceux-ci ont appris par le biais d'un petit livret de Code, comment se déplacer à pied sans risque face aux dangers de la route et ont tous obtenu leur permis piéton.

Vous souhaitez devenir animateur ? La Caf vous aide à financer votre Bafa !

Accessible dès 16 ans, le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) vous permet d'obtenir un diplôme et d'acquérir une expérience de terrain. La Caisse d'allocations familiales vous apporte une aide sans condition de ressources. Le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (Bafa) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) sont indispensables pour travailler dans un centre de loisirs ou une colonie de vacances.

Depuis le 14 octobre 2022, l'âge d'entrée en formation au Bafa a été abaissé à 16 ans. La formation au Bafa est payante et peut être coûteuse. Son coût n'est pas fixe car il varie selon les divers organismes. Il faut prévoir entre 700 € et 1 000 € pour la formation globale.

Différentes aides existent pour vous permettre de présenter le diplôme. La Caisse d'allocations familiales (Caf) attribue une aide nationale sans condition de ressources qui s'élève à

91,47 €. Elle est portée à 106,71 € dans le cas d'une session d'approfondissement centrée sur la petite enfance. Pour en bénéficier, vous devez, à la fin de la formation, envoyer le formulaire de demande à votre Caf.

À savoir : Des aides supplémentaires peuvent également être proposées par les Caf au niveau local, mais aussi, au niveau des territoires, par certaines structures comme les conseils départementaux ou régionaux ; les mairies ; les comités d'entreprise ; les associations ; les organisateurs de colonies et d'accueils de loisirs.

Les jeunes accompagnés dans leurs formalités et conseillés par l'organisme de formation n'auront pas à avancer les frais.

Rappel : Si vous êtes volontaire pour le Service civique, et que votre mission a débuté entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022, vous pouvez bénéficier d'une aide supplémentaire de 100 €. La réduction s'applique automatiquement sur le prix de la formation délivrée par les organismes habilités. Pour en profiter, il faut présenter sa carte de volontaire ou son contrat de Service civique directement auprès de l'organisme de formation.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16188>



INFORMATIONS UTILES

Chauffage au bois : une aide de l'État de 50 à 200 euros

Pour faire face à la hausse des prix des granulés et du bois de chauffage, une aide exceptionnelle de 50 à 200 € sera versée, sous conditions de ressources, aux ménages qui se chauffent au bois. Ce chèque « énergie bois » pourra être demandé à partir du 22 décembre sur le site du chèque énergie. Service-Public.fr vous informe sur ce dispositif.

Qui peut bénéficier de cette aide ?

Cette aide exceptionnelle est accordée sous conditions de ressources aux ménages qui utilisent le bois domestique (bûches, pellets) comme source de chauffage. Les modalités du « chèque énergie bois » ne sont pas encore précisées. Toutefois, cette nouvelle aide devrait être similaire au « chèque énergie fioul » mis en place en novembre. Pour rappel, ce chèque est adressé aux ménages dont le revenu fiscal de référence annuel par unité de consommation est strictement inférieur à 20 000 €.

Le ministre des Comptes publics a annoncé que l'aide « énergie bois » serait accordée aux personnes qui gagnent

jusqu'à 2 260 € pour une personne seule et jusqu'à 4 750 € pour un couple avec 2 enfants. Cette aide devrait être cumulable avec le chèque énergie exceptionnel, allant de 100 à 200 €, versé automatiquement aux 12 millions de ménages les plus modestes.

Pour demander ce « chèque énergie bois », il faudra vous connecter sur le site du chèque énergie à partir du 22 décembre 2022, saisir votre numéro fiscal de télédéclarant et transmettre votre facture.

Le montant de ce « chèque énergie bois » sera compris entre 50 € et 200 € en fonction de votre niveau de revenus et du type de bois de chauffage utilisé (bûches ou pellets).

- Les foyers qui se chauffent avec des pellets (granulés) auront droit à :

200 € pour les foyers les plus modestes ;

100 € pour les foyers ayant des niveaux de revenus un peu plus élevés.

- Les ménages qui se chauffent avec des bûches auront droit à :

100 € pour les ménages les plus modestes ;

50 € pour les ménages ayant des niveaux de revenus un peu plus élevés.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16199>

Passeports et cartes d'identité : anticipez le renouvellement, trouvez un rendez-vous en mairie !

Vous prévoyez un voyage à l'étranger ? Vous allez prochainement passer un examen ? Vérifiez la validité de vos titres d'identité et anticipez leur renouvellement bien avant la date d'expiration ! Face à l'affluence des demandes et à l'allongement des délais depuis plusieurs mois, l'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a mis en place un nouveau service facilitant la prise de rendez-vous en mairie.

Anticiper le renouvellement de ses titres d'identité : À l'approche des périodes de départs en vacances ou des examens, les demandes de cartes nationales d'identité ou de passeports augmentent et les délais de délivrance également. Il est donc particulièrement conseillé d'entreprendre les démarches de renouvellement, et de prendre rendez-vous en mairie six mois avant la date d'expiration de votre pièce d'identité, et notamment si vous êtes dans l'une de ces situations :

- Vous prévoyez de partir en voyage prochainement ;
- L'un de vos enfants doit participer à un voyage scolaire ;

- Vous êtes étudiant ou vous allez passer un examen nécessitant la présentation d'une pièce d'identité en cours de validité.

Vous serez ainsi certain d'avoir votre titre d'identité à jour lorsque vous en aurez besoin !

Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte d'identité ou de passeport, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne. Il faut ensuite se rendre en mairie pour finaliser votre dossier.



Rappel : Pour effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte d'identité ou de passeport, vous pouvez vous rendre dans n'importe quelle mairie, à condition que celle-ci propose ce service.

Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.

/!\ : Le renouvellement de sa carte d'identité ou de son passeport est possible, mais n'est pas obligatoire lorsque l'on change d'adresse ou de nom d'usage. Vous pouvez différer ou éviter le renouvellement de vos titres d'identité si la date de validité de votre titre n'est pas dépassée.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16167>



Les préservatifs seront gratuits en pharmacie pour les moins de 26 ans dès janvier 2023

La mesure concernant la gratuité des préservatifs pour tous les 18-25 ans à partir du 1er janvier 2023, a été annoncée le 8 décembre 2022 par le président de la République, lors d'une session territoriale du Conseil national de la refondation (CNR), dédiée à la santé des jeunes et constitue un outil supplémentaire pour lutter contre le sida et les infections sexuellement transmissibles (Sida/VIH, blennorragie, herpès, syphilis, chlamydioses, hépatites B et C...).

Le 9 décembre 2022, le Président de la République a annoncé sur Twitter que la gratuité du préservatif en pharmacie concernerait aussi les mineurs. Elle vient s'ajouter à d'autres dispositions de prévention de la santé sexuelle des jeunes, déjà prises, ou prévues dans le Projet de loi de financement pour la Sécurité sociale (PLFSS) 2023 :

- La gratuité de la contraception pour les jeunes femmes jusqu'à 25 ans inclus ;
- L'accès généralisé au dépistage sérologique du VIH dans tous les laboratoires de biologie médicale, sans ordonnance et avec prise en charge à 100 % ;
- L'élargissement du dépistage sans ordonnance en laboratoire de biologie médicale, à d'autres IST et prise en charge du dépistage à 100 % pour les moins de 26 ans ;
- La prise en charge à 100 % de la contraception d'urgence, sans prescription, pour toutes les femmes.

LA JOURNÉE DU CITOYEN

JDC Bien préparer ton recensement **EN 5 ETAPES**

ETAPE 1 Dès tes 16 ans, rends-toi en mairie accompagné de ton ou tes responsables légaux

ETAPE 2 Apporte ta carte d'identité ainsi que ton livret de famille

ETAPE 3 Donne un maximum d'informations à l'agent de mairie et obligatoirement un numéro de téléphone ainsi qu'une adresse e-mail

ETAPE 4 L'agent de mairie te remet le certificat de recensement que tu devras conserver très précieusement jusqu'à tes 18 ans (la mairie n'en délivre pas d'autres exemplaires)

ETAPE 5 Félicitation ! Tu as réussi la seconde étape du parcours citoyen. Prochaine étape : La JDC à partir de 17 ans

Deux marques de préservatifs sont actuellement remboursées à hauteur de 60 % par l'Assurance maladie sur prescription d'un médecin ou d'une sage-femme, les 40 % restants étant couverts par les complémentaires santé.

Source : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A16208>

ATTENTION

Le certificat de recensement est le seul justificatif que l'on peut te demander jusqu'à 18 ans, pour une inscription aux examens de l'Education Nationale (Baccalauréat / Brevet professionnel ...)

En cas de perte du certificat de recensement, contacte le Centre du Service National et de la Jeunesse (CSNJ) le plus proche de chez toi par téléphone ou par mail, en donnant ton nom, ta date et ton lieu de naissance ainsi que la date de ton recensement.

Dans les 4 mois après ton recensement, inscris-toi sur MAJDC.fr dès que tu reçois un mail t'en informant, en utilisant l'adresse e-mail que tu as donnée au moment du recensement.

Pour une inscription au permis de conduire, à partir de tes 17 ans, contacte le CSNJ le plus proche de chez toi, il pourra te donner une attestation provisoire qui permettra à ton auto école de valider ton dossier.

Centre du Service National et de la Jeunesse de Poitiers
Quartier Aboville
7 Bd du Colonel Barthal
BP 90647
86000 POITIERS
csnj-poitiers.levit.fcsj@interadef.gouv.fr 09 70 84 51 51

ma JDC.fr

REMBOURSE

QR code and logo: Made with VISAGE



INFORMATIONS UTILES

LES TAXES COMMUNALES en 2022

1 - TAXES FONCIERES PROPRIETES BATIES (TFPB)

Chaque propriété bâtie possède une base d'imposition calculée par les services fiscaux en fonction de plusieurs critères déterminés par la loi (superficie, nombre de pièces, confort, vétusté, etc...)

2 - TAXES FONCIERES PROPRIETES NON BATIES (TFPNB)

Chaque parcelle de terrain non bâti possède une base d'imposition calculée par les services fiscaux en fonction de plusieurs critères déterminés par la loi (superficie, qualité, terre, marais, vigne, jardin, etc...).

3 - TAXE D'HABITATION (TH)

Chaque logement possède une valeur locative calculée par les services fiscaux. La suppression de cette taxe sera effective en 2023 sauf pour les résidences secondaires et les logements vacants. Actuellement, peu de contribuables sont encore imposés à cette taxe.

FIXATION DES BASES ET DES TAUX ANNUELS

1 - BASES d'IMPOSITION : **l'état** réévalue, chaque année, les bases en fonction de l'inflation, soit 3,4 % en 2022.

2 - TAUX d'IMPOSITION : les collectivités locales fixent, chaque année, les taux pour l'année en cours :

- **Beaugeay** n'a pas modifié ses taux, soit 41,31 % pour la TFPB, 78,69 % pour la TFPNB, 10,11 % pour la TH. (*taux figé depuis la réforme de la TH*)
- La **CARO** a modifié certains taux, soit : 4,46 % pour la TFPB, au lieu de 1,46 %
4,25 % pour la TFPNB, sans changement
8,46 % pour la TH.

(les taux indiqués sur la feuille d'imposition peuvent être différents en raison d'un lissage établi sur 10 ans lors de la fusion de la Communauté de Commune Sud Charente, qui avait des taux supérieurs, avec la CARO)

- Des taux complémentaires existent :

Taxes spéciales et taxe GEMAPI pour la TFPB.

Taxe additionnelle, taxes spéciales, taxes chambre d'agriculture et taxe GEMAPI pour la TFPNB.

Les feuilles d'impôt comporte un cadre pour chaque taxe avec les bases, les taux d'imposition et la cotisation de l'année en faveur de chaque collectivité, ainsi que le total de chaque taxe et le total à payer.

Pour information, les valeurs de l'année précédente sont indiquées avec la variation annuelle.

BUDGET COMMUNAL

Afin de voter les taux d'imposition communaux, les services fiscaux communiquent, chaque année, le montant total prévisionnel des bases d'imposition pour la commune, soit pour 2022 :

- TFPB : 502 400, avec le taux de 41,31 %, la recette prévisionnelle s'élevait à 207 541 €
- TFPNB : 59 200, avec le taux de 78,69 %, la recette prévisionnelle s'élevait à 46 584 €
- TH : 38 094, avec le taux de 10,11 %, la recette prévisionnelle s'élevait à 3 851 €.
- Contribution pour compenser les effets de la réforme de taxe d'habitation : - 22 533 €.

Soit : 235 443 €

(Sur le compte rendu de la séance du conseil municipal du 5 avril, paru dans le Petit Beaugeatin de mai, une erreur s'est glissée sur les montants des bases d'imposition qui sont : 502 400 pour TFB et 59200 pour le TFNB).

En fin d'année, les services fiscaux communiquent les bases définitives avec le montant réel des produits, soit pour 2022 :

- TFPB : 504 317, avec le taux de 41,31 %, la recette s'élève à 208 317 €
- TFPNB : 58 134, avec le taux de 78,69 %, la recette s'élève à 45 746 €
- TH : 37 635, avec le taux de 10,11 %, la recette s'élève à 3 805 €.
- Contribution pour compenser les effets de la réforme de taxe d'habitation : - 22 617 €.

Soit : 235 221 €



La cérémonie du 11 novembre des écoliers à Beaugeay



Cet article parle de la guerre. Ce sont des soldats qui font la guerre avec des fusils, bombes dans des tranchées et puis des équipements. Ils écrivent à leurs familles, ils sont tous sales et plein de poux et ils sentent mauvais. Cette guerre est la guerre de position ; pour s'occuper ils jouent aux cartes. Ils sont morts de faim et de soif car ils leur manquent : l'eau, les latrines et la soupe.

Qu'apprend-on sur la vie des soldats dans les tranchées ? Ils ont froid, faim et ils sont dans des conditions insalubres.

La terre est bouleversée, brûlée. Le paysage n'est plus qu'un champ de ruines.

Ils n'ont qu'un seul repas de nuit, et ils arrivent froids à cause de la longueur des boyaux à parcourir.

Nous avons lu l'histoire de Lucien (enregistrement) et dansé dessus au cours de la cérémonie devant le monument aux morts.

Voici le résumé de cette histoire, qui résume aussi la guerre.

1er août 1914 : Les affiches de mobilisation sont placardées dans la ville.

3 août 1914 : L'Allemagne déclare la guerre à la France.

26 août 1914 : Lucien est fatigué. Son équipement est lourd. Son uniforme (pantalon rouge) est facile à repérer. Les Allemands sont à 30 kilomètres de Paris.

2 mars 1916 : Lucien est à Verdun. Il vit dans la boue, la neige...et des obus tombent. C'est l'enfer. Beaucoup de soldats sont morts.

14 juillet 1916 : Lucien est dans la Somme pour aider les soldats anglais. Il a quelques jours de repos. Il apprend à jouer au rugby.

12 mai 1917 : Lucien ne combat plus. Il s'occupe des soldats américains qui sont entrés en guerre depuis le mois d'avril 1917. Il a l'espoir que les Américains les aident à terminer cette guerre.

11 novembre 1918 : Les cloches sonnent. La guerre est terminée.

Lucien est heureux de bientôt retrouver sa famille mais triste pour tous les soldats qui sont morts au cours de cette guerre.

Louise et Loïc B cm2



Un refuge pour la chevêche (d'Athéna)

Vendredi 18 novembre, nous sommes sortis pour aller poser un nichoir pour notre amie la chevêche d'Athéna. Nous l'avons fixé sur un frêne dans le hameau de la Tour avec M. Quinchon et son collègue. On va peut-être pouvoir voir les petits de ce rapace nocturne. On l'a construit car cette espèce est en voie de disparition. Nous espérons que cette chouette viendra dans notre nichoir.

C'était super ! Nous remercions M. le maire de Beaugeay et les employés municipaux. *Timeo, Valentin et Loan CM1*



Thanksgiving Day

Le jeudi 24 novembre 2022 nous avons fêté Thanksgiving.

C'est une fête américaine célébrée par les Anglais arrivés en Amérique, pour remercier les Indiens de les avoir sauvés de la famine.

Ce jour-là, les Américains cuisinent et mangent de la dinde.

Tous les ans, le président gracie deux dindes. Cette année les dindes s'appellent Chip et Chocolate.

Jules, CM1





LA PAROLE AUX ENFANTS



Les éco-délégués c'est génial !

Les élections se passent le 20 octobre 2022 à l'école. Les éco-délégués de CM1 sont Ayna et Clémence. Ceux de CM2 sont Lilian et Antoine. Ils servent à améliorer l'environnement de l'école. Dans les classes de collège et de lycée, des éco-délégués sont élus par les élèves de leur classe, en septembre /octobre. Il y avait beaucoup de candidats.

Célia et Evan, CM1



L'acroport c'est du sport !!!!

L'acroport est un sport acrobatique. On apprend des figures différentes et intéressantes. Les lettres écrivent des mots. Pour notre sécurité, nous avons à disposition, des tapis, un pareur (celui qui surveille pour voir si tout se passe bien). Celui qui porte est le porteur ; celui qui est porté est le voltigeur. Il faut avoir confiance en son partenaire. Cela se passe dans la salle des fêtes. Surtout il ne faut pas se gêner de dire si tu as mal, ce que tu ressens (être vigilant c'est important). C'est le sport que nous pratiquons tous les mardis en fin d'après-midi, avec notre maitresse. Ce sport nous permet de travailler ensemble. L'acroport c'est des pyramides mais pas celles d'égypte

Benoit et Apolline CM1



La gymnastique c'est mirifique !!!!

La gymnastique est un sport très difficile. Il faut d'abord s'entraîner de la tête aux pieds. Il faut installer les tapis correctement pour ne pas se blesser gravement. Il faut être souple pour bien faire de la gym. Dans cette activité, il y a cinq ateliers, la souplesse, le saut, la roue. La gymnastique est le mardi dans la salle des fêtes.

Antoine et Célia CM2

Anniversaire d'espace nature

Nous sommes partis en sortie avec le bus le 22 octobre à 8 h 50. Il avait trois ateliers à découvrir :
- un quiz ; - une histoire (sur un « raconte tapis ») ; - un jeu sur les économies d'énergie.
Le quiz parlait de la sécurité routière, il y avait deux équipes qui s'affrontaient pour avoir le maximum de points. Après il y avait une histoire sur un "raconte tapis" qui parlait de deux amis : une hirondelle et un rouge gorge. L'hirondelle est partie en Afrique et le rouge gorge se retrouva tout seul tout l'hiver. Enfin, il y avait une roue qu'une personne actionnait puis il devait placer une étiquette sur un tableau qui correspondait au 5ème de la roue (à la maison) (à l'école) (dans la nature) (au magasin) (dans le jardin). Nous avons été très heureux de faire ces trois ateliers merci à Espace nature.

Le "raconte tapis"



La roue des économies



LA PAROLE AUX ENFANTS



Les chouettes c'est chouette !

M. Stéphane Maison-Haute de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Rochefort est venu nous faire étudier les oiseaux, pour nous dire que la Chevêche d'Athéna est en voie de disparition !

Il nous a appris ce qu'il faut dans un territoire ; on a même fait un jeu dehors !

L'intervenant nous a dit que les oiseaux marchent sur leurs orteils. Il existe des rapaces nocturnes et diurnes.



La classe a répondu à une évaluation sur eux. L'animateur nous a appris ce qu'ils mangent. Nous avons bien aimé !

Nous remercions la LPO et Stéphane Maison-Haute.

Manoë et Camille CM1



La route du Rhum 2022

Il y a 138 skippers : les class 40, les ultimes, les imocas, les multi coques, les rhum multi et les mono coque.

Samantha Davies est le skipper que la classe a choisi de suivre. Elle est d'origine anglaise mais elle est venue en France et elle a pris l'imoca Initiative cœurs.

Il y a 37 imocas en lice. Le départ de la course est donné de Saint Malo et celle-ci se termine en Guadeloupe à Pointe à Pitre. Les skippers passent par les Açores et se laissent porter par les alizées après. Nous avons aimé placer les skippers sur le planisphère !

Maëlle et Ambre CM2



Stop au harcèlement !!!!

Toute l'école a inventé plusieurs activités le 10 novembre 2022 : journée de lutte contre le harcèlement à l'école. Nous avons joué au jeu de l'oie. Maitresse Sophie nous a fait visionner deux vidéos. Notre Maitresse nous a donné une affiche et on a écrit le slogan. Le harcèlement est puni par la loi !

Nous étions accompagnés de Madame la Rectrice, de M. Rossignol le Maire et d'Hélène Salmon inspectrice de l'académie.

Il faut appeler le 3018 en cas de harcèlement. Pour le concours de lutte contre le harcèlement nous ferons une affiche.

La tolérance est le premier remède au harcèlement. Il faut réagir et ne pas se laisser faire ; en parler c'est l'arrêter. N'importe qui peut se faire harceler, petit ou grand.

Arrêtez le harcèlement merci de nous aider !!!!!

Ayna , Oïkana et Clémence CM1





LA PAROLE AUX ENFANTS

Le jeune piéton

La maitresse nous a appris le code piéton pour être plus vigilant dehors. Nous avons aussi vu les panneaux destinés aux piétons. Quand on marche sur le trottoir il faut marcher du côté des bâtiments. Le plus important est de ne pas mettre de casque ou d'écouteurs. Il faut regarder à gauche à droite et à gauche. Il ne faut pas traverser dans un virage. Il ne faut jamais être derrière une voiture quand elle recule. Vendredi 1 décembre à l'école un gendarme est venu nous faire passer le permis piéton.

Romain et Arthur CM1



Le secret du lombric qui se dandine

Nous avons fait une expérience à l'école le 1/12/22. Avec de la terre, du sable (plusieurs couches) et un lombric ou deux, dans des bocaux. Nous avons fabriqué cette ferme à lombric pour savoir ce qui se passe dans le compost. Les lombrics mangent des feuilles et de la terre. Nous ne savons pas si vous le savez mais ils ont la queue plate. Ce qu'ils rejettent par leur derrière s'appelle des turricules. Ils creusent des galeries pour manger. Les vers de terre n'ont pas de poumon ni de squelette. Ils respirent par leur peau. Ils avancent grâce à leurs muscles et le mucus qu'ils ont sur eux ! Maintenant que vous savez tout sur le lombric, évitez d'embêter nos amis les décomposeurs !! *Thaïs et Enora, CM1*



C'est Noël à l'école !

Chaque jour nous avons ouvert plusieurs calendriers différents (maths, chocolat et découverte des régions de France, le calendrier des éco-délégués). Nous avons fait des sacs de Noël, des crackers et un cours d'anglais. Il y avait un sapin de Noël dans le hall de l'école nous avons eu un kit de pâte à modeler de Noël et plein de jeux pour la récréation (corde à sauter, ballon en mousse, des haies, des cerceaux, des vortex nerf). Les CM1 nous ont fait passer un message en acrosport (BON NOEL) nous leur avons montré notre petit spectacle de danse (La bourrée à 2 temps) sur la chanson (THE WELLERMAN)



**Joyeux Noël !!
Merry Christmas !!**



Nous avons fait une enveloppe fleur en géométrie !



LA PAROLE AUX ENFANTS



Armistice 1918 : vendredi 11 novembre 2022 à
Beaugeay



Poésie « Paix » mise en voix par
les CM1.



Chorégraphie sur fond de lecture enregistrée
des lettres du soldat Lucien
à sa femme par les CM2.





LA PAROLE AUX ENFANTS



Samedi 9 décembre 2022
Quelques images du Père Noël avec ses lutins lors de sa randonnée dans le village de beaugeay



Écrit par les élèves de CM1 de l'école de Beaugeay

Un nichoir pour notre petite amie la chevêche d'Athéna

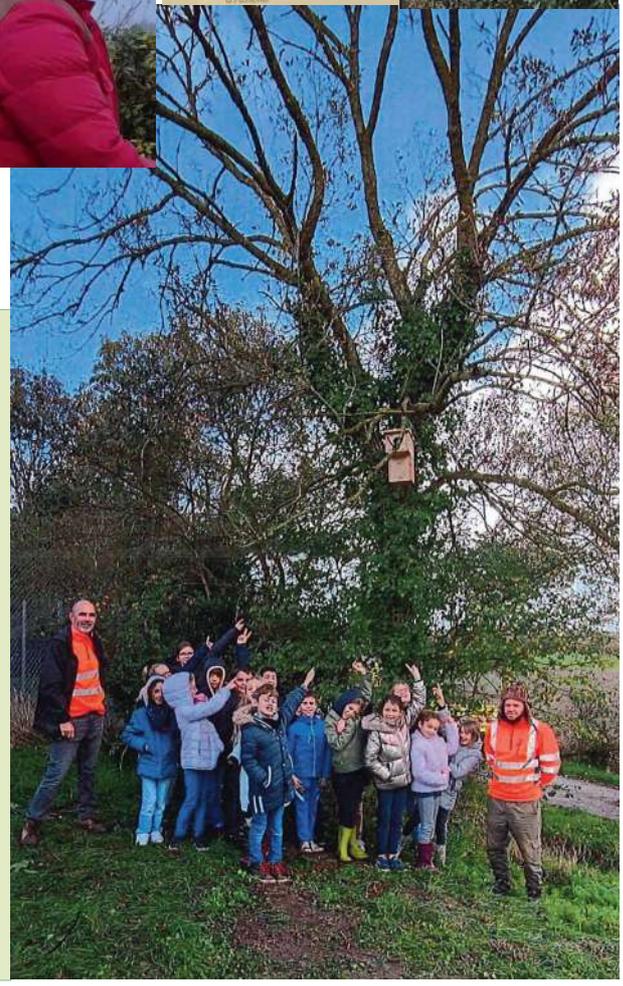
La **Ligue pour la protection des oiseaux**, le **Conservatoire des Espaces Naturels** et les enfants de **l'école de Beaugeay** essaient de sauver la **chevêche d'Athéna** parce que c'est une espèce en voie de disparition.

Nous avons construit un nichoir pour elle (projet réalisé avec la LPO). Ce matin, vendredi 18 novembre, on a installé un nichoir pour chouette chevêche sur un frêne avec **Christophe Quinchon** et son **collègue**.

Il est posé à côté d'une maison et d'un champ, près du marais, dans le hameau de la tour. Nous espérons que cette chouette rare vienne dans ce petit nichoir.

On va pouvoir voir les petits de ce rapace nocturne.

Nous remercions M. le maire de Beaugeay et les employés municipaux !





TRAIT D'UNION INTERCOMMUNAL

L'année 2022 s'est achevée. Elle est passée bien vite, forte de reprise d'activités et d'animations en tous genre, pour le plus grand bien des petits et des grands, des organisateurs et des participants. L'association Trait D'Union Intercommunal a proposé ses activités coutumoères : "les 6 jours de trottinette" en juin, puis "Sport-vacances" en juillet, les sorties Théâtre en lien avec le théâtre de la Coupe d'Or, la sortie "champignons" coorganisée avec l'association mycologique d'Echillais... Beaucoup d'effervescence et de sourires à nouveau ! Elle a aussi initié une nouvelle action les 14 et 15 mai : le "Festival Baskets et Fourchettes" à Soubise. Un programme riche et varié avec oir thème principal la mise en valeur de notre territoire, des ses monuments; de ses chemins de randommée, de son patrimoine

naturel de son dynamisme associatif. Une belle fête riche de superbes rencontres et de plaisirs partagés.

ET MAINTENANT 2023

L'association Trait d'Union Intercommunal a inscrit à son programme, pour l'année 2023 ses traditionnelles animations : "Les 6 jours de trottinette", "Sports-vacances", "Le relais des'ans mêlés" et la sortie "champignons".

Toutes ces manifestations sont reprises dans l'agenda en dernière page de ce journal, ainsi que le programme Théâtre 2023.



Trait d'union Intercommunal invite toutes les personnes qui souhaitent rejoindre l'association à venir participer à l'Assemblée générale le **lundi 23 janvier 2023 à 18 h 30 à la Maison des Associations de Soubise**

Gym Douce - ADMR de St Agnant



L'ADMR Saint-Agnant prends soin de ses seniors en organisant à leur intention, un atelier Gym Douce qui a été très apprécié. Tous les participants ont souhaité que cette expérience se renouvelle dès début 2023. Dont acte !
Merci au Conseil Départemental, à la mairie de Soubise qui nous a prêté ses locaux, aux salariés qui ont accompagnés les seniors et aux bénévoles qui ont permit cette mise en place.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous et à l'année prochaine !

ADMR Place d'Uettingen à ECHILLAIS - Tel 05 46 83 73 17 - saintagnant@fede17.admr.org





ACTIVITES DIVERSES

Commémoration du 11 novembre

La commémoration du 11 novembre 2022 s'est effectuée sous un agréable soleil d'automne. Coralie et Inés nous ont fait le plaisir de lire le texte du Ministre des Armées et de la Secrétaire d'état aux Anciens Combattants, afin de rendre hommage à tous ceux morts pour La France. Les élèves de l'école de Beaugeay se sont associés à l'événement, et ont proposé une jolie mise en scène qui alliait lectures de lettres d'un soldat et chorégraphies.

La cérémonie s'est prolongée à la salle des fêtes pour le verre de l'amitié. L'occasion de se retrouver afin de partager un moment convivial.



Nouveauté !

Salon Bohème
COIFFURE & BIEN-ÊTRE

Salon de Coiffure Itinérant

— BEAUGEAY —

Mercredi 14 décembre Mairie
Vendredi 23 décembre aux Beaugentines
Mercredi 28 décembre Mairie

Pour vos Rendez-vous :

— 06 98 78 20 20 —

...Rencontre entre nature, beauté et bien-être.

[f](https://www.facebook.com/Salon.boheme.itinerant) [ig](https://www.instagram.com/Salon.boheme.itinerant) [Salon.boheme.itinerant](https://www.salon.boheme.itinerant)

Nouveauté !

Salon Bohème
COIFFURE & BIEN-ÊTRE

Concept naturel et végétal, chimie douce, massages crâniens, cartes cadeaux, privatisation pour vos événements (particulier & entreprise) et de jolies marques coup de coeur (shampoings rechargeables & solides, savonnerie, accessoires...) à offrir et pour se faire plaisir.

"Au plaisir de vous accueillir"
Manuelle

Rencontre entre nature, beauté et bien-être.

[f](https://www.facebook.com/Salon.boheme.itinerant) [ig](https://www.instagram.com/Salon.boheme.itinerant) [Salon.boheme.itinerant](https://www.salon.boheme.itinerant)

Sur le numéro de janvier, nous publions les actes d'état civil de l'année passée, avec l'accord des familles.

ILS SONT NÉS EN 2022

8 NAISSANCES DONT 2 SANS AUTORISATION DE DIFFUSION

MAHUTEAU Maxence né le 10 août 2022 à Rochefort

BJNUTJ Maxime né le 3 août 2022 à Rochefort

LAMOTTE DE MATOS Juljàn née le 29 août 2022 à Rochefort

LAVERGNE Lola née le 26 septembre 2022 à Rochefort

LAVERGNE Charlye née le 26 septembre 2022 à Rochefort

DESPLANQUES Alysée née le 15 octobre 2022 à Rochefort



ILS SE SONT PACSÉS EN 2022

AUCUN PACS CETTE ANNÉE

ILS SE SONT MARIÉS EN 2022

2 MARIAGES SANS AUTORISATION DE DIFFUSION



ILS NOUS ONT QUITTÉS EN 2022

5 DÉCÈS DONT 3 SANS AUTORISATION DE DIFFUSION

FRANCRU Dominique décédée le 29 août 2022 à La Rochelle

VJEUILLE Suzanne décédée le 28 septembre 2022 à St Agnant





DATES A RETENIR

age nda

Vendredi 6 janvier 2023 à 19 H.
Cérémonie des Voeux
à la salle des fêtes de Beaugeay

Dimanche 29 janvier 2023
Concours de Belote
Organisé par le comité des fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay

Mardi 25 février 2023
Spectacle Théâtre
"Cartoon ou ne faites pas ça chez vous"
Proposé par le Trait d'Union Intercommunal
au théâtre de la Coupe d'Or

Vendredi 3 mars 2023
Spectacle Cirque "A vu"
Proposé par le Trait d'Union Intercommunal
au théâtre de la Coupe d'Or

Samedi 26 mars 2023
Soirée Charentaise
Organisé par le comité des fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay

Dimanche 9 avril 2023
Chasse aux oeufs
Organisé par la commune dans la paririe

Vendredi 12 mai 2023
Dimanche 14 mai 2023
Spectacle Cirque "Der Lauf"
Proposé par le Trait d'Union Intercommunal
au Stade rouge à Rochefort

Lundi 22 mai 2023
Spectacle danse
"Et si...Ou le paradoxe du choix"
Proposé par le Trait d'Union Intercommunal
à Port des Barques

Vendredi 26 mai 2023
Fête des voisins
Organisée par les habitants des quartiers

Samedi 9 juin 2023
Marche Semi-nocturne
Organisée par Sport pour tous

Du Dimanche 18 juin
au Samedi 24 juin 2023
Les 6 jours de trottinette
Organisé par le Trait d'Union Intercommunal
Mercredi 21 juin à 18 h 30
Etape des 6 jours à Beaugeay
Contre la montre par équipe

Juillet 2023
Sports-Vacances
Organisé par le Trait d'Union Intercommunal

Samedi 14 juillet 2023
Sardinade
Organisé par le comité des fêtes
sous tivolis sur le terrain de football à Beaugeay

Samedi 2 septembre 2023
Eclade de moules
Organisé par le Comité des Fêtes
à la salle des fêtes de Beaugeay